

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Arrêté du 19 décembre 2014 fixant le nombre de places offertes en 2014 pour l'admission en formation initiale en vue du recrutement dans le corps technique et administratif de l'armée de terre

NOR : DEFH1428168A

Par arrêté du ministre de la défense en date du 19 décembre 2014 :

I. – Le nombre de places offertes en 2015 aux concours prévus aux 1° et 2° de l'article 5 du décret n° 2008-945 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des officiers des corps techniques et administratifs de l'armée de terre, de la marine, de la gendarmerie, du service de santé et du service des essences des armées, est fixé comme suit :

| NATURE DES CONCOURS | NOMBRE DE PLACES OFFERTES |
|--|---------------------------|
| Concours ouvert au titre du 1° de l'article 5 du décret n° 2008-945 | 0 |
| Concours ouverts au titre du <i>a</i> du 2° de l'article 5 du décret n° 2008-945 : | |
| -concours sciences..... | 1 |
| -concours sciences économiques et sociales..... | 3 |
| -concours lettres..... | 1 |
| Total | 5 |

Les places offertes aux concours ouverts au titre du *a* du 2° de l'article 5 du décret précité qui ne seraient pas pourvues pourront être reportées sur l'un ou l'autre des concours prévus au présent article.

II. – Le nombre maximum de places offertes en 2015 aux concours prévus au *b* du 1° de l'article 4 du décret précité est fixé comme suit :

| NATURE DES CONCOURS | NOMBRE DE PLACES OFFERTES |
|---|---------------------------|
| Gestion des ressources humaines | 4 |
| Pilotage-budget-finances | 2 |
| Soutien du combattant | 1 |
| Techniques d'opérations d'infrastructure | 1 |
| Systèmes d'information et de communications | 3 |
| Education physique et sportive | 1 |
| Total | 12 |